

3 PLUS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

DocuSigned by:
Xiongfeng Vang
879F4FA2F3F141E...

page 4

Confirme à l'original

Edité le 10/07/2024

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	114 672		114 672	100,00	67 759	100,00	46 913	69,24	
Production vendue biens									
Production vendue services									
Chiffres d'Affaires Nets	114 672		114 672	100,00	67 759	100,00	46 913	69,24	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			0	0,00	0	0,00			
Total des produits d'exploitation (I)			114 672	100,00	67 759	100,00	46 913	69,24	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			55 637	48,52	47 472	70,06	8 165	17,20	
Variation de stock (marchandises)			11 430	9,97	-22 512	-33,21	33 942	150,77	
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			80 307	70,03	105 544	155,76	-25 237	-23,90	
Impôts, taxes et versements assimilés			2 567	2,24			2 567	N/S	
Salaires et traitements									
Charges sociales									
Dotations aux amortissements sur immobilisations			175	0,15	174	0,26	1	0,57	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			65	0,06	0	0,00	65	N/S	
Total des charges d'exploitation (II)			150 181	130,97	130 678	192,86	19 503	14,92	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-35 509	-30,96	-62 919	-92,85	27 410	43,56	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)									
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)									
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)									
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-35 509	-30,96	-62 919	-92,85	27 410	43,56	

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 10/07/2024

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	114 672	100,00	67 759	100,00	46 913	69,24
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	150 181	130,97	130 678	192,86	19 503	14,92
RÉSULTAT NET	-35 509 Perte	-30,96	-62 919 Perte	-92,85	27 410	43,56
Dont Crédit-bail mobilier	6 644	5,79	11 572	17,08	-4 928	-42,58
Dont Crédit-bail immobilier						

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

3 PLUS

18 RUE DES CAMPANULES
ZAC DU MANDINET

77185 LOGNES

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

édité le 10/07/2024

DocuSigned by:

Xiongfeng Tang

879F4FA2F3F141E...

Confirme à
l'original

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 10/07/2024

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	525	349	176	0,10	351	0,21
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	525	349	176	0,10	351	0,21
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	94 874		94 874	52,22	106 304	64,51
Avances & acomptes versés sur commandes	3 558		3 558	1,96		
Clients et comptes rattachés	14 624		14 624	8,05	17 569	10,66
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	35 380		35 380	19,47	6 822	4,14
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	23 027		23 027	12,67	29 210	17,73
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	9 592		9 592	5,28	4 093	2,48
Charges constatées d'avance	443		443	0,24	443	0,27
TOTAL (II)	181 498		181 498	99,90	164 441	99,79
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	182 023	349	181 674	100,00	164 792	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 10/07/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	2 500	1,38	2 500	1,52
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-97 868	-53,86	-34 949	-21,20
Résultat de l'exercice	-35 509	-19,54	-62 919	-38,17
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-130 877	-72,03	-95 368	-57,86
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	142 800	78,60	142 800	86,65
. Associés	23 417	12,89	39 500	23,97
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 334	80,55	74 794	45,39
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			3 066	1,86
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	312 551	172,04	260 160	157,87
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	181 674	100,00	164 792	100,00

3 PLUS

**Société par actions simplifiée à capital variable
au capital de 5 000 euros
Siège social : 18 RUE DES CAMPANULES
ZAC DU MANDINET, 77185 LOGNES
893 040 287 RCS MEAUX**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élevant à - 35 509,41 euros de la manière suivante :

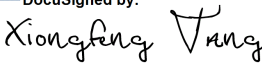
Perte de l'exercice :	-35 509,41 euros
Report à nouveau antérieur :	-97 867,98 euros
Au compte « report à nouveau » S'élevant ainsi à -133 377,39 euros	-35 509,41 euros

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30/06/2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

DocuSigned by:

879F4FA2F3F141E...

3 PLUS

**Société par actions simplifiée à capital variable
au capital de 5 000 euros
Siège social : 18 RUE DES CAMPANULES
ZAC DU MANDINET, 77185 LOGNES
893 040 287 RCS MEAUX**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024

L'an deux mille vingt quatre,
Le 30 juin,
A 10:00,

Les associés de la société 3 PLUS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite lettre simple adressée le 15 juin 2024 à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Chenhong DONG, époux DONG, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Qiankun LI, titulaire de 20 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Zhilei PAN, époux LI, titulaire de 91 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Xiongfeng TANG, titulaire de 105 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Feng ZHENG, titulaire de 84 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Société HARMONY TRAVEL, représentée aux présentes par son président, Monsieur Xiongfeng TANG, titulaire de 150 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 500 actions sur les 500 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xiongfeng TANG, en sa qualité de président de la société HARMONY TRAVEL, Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31/12/2023,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2023 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élevant à - 35 509,41 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-35 509,41 euros
Report à nouveau antérieur :	-97 867,98 euros
Au compte « report à nouveau »	-35 509,41 euros
S'élevant ainsi à -133 377,39 euros	

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

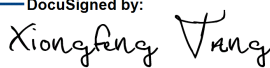
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

DocuSigned by:

879F4FA2F3F141E...

3 PLUS

**Société par actions simplifiée à capital variable
au capital de 5 000 euros
Siège social : 18 RUE DES CAMPANULES
ZAC DU MANDINET, 77185 LOGNES
893 040 287 RCS MEAUX**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30/06/2024

L'an deux mille vingt quatre,
Le trente juin,
A 10 heures 30,

Les associés de la société 3 PLUS se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite lettre simple adressée le 15/06/2024 à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Chenhong DONG, époux DONG, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Qiankun LI, titulaire de 20 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Zhilei PAN, époux LI, titulaire de 91 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Xiongfeng TANG, titulaire de 105 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Feng ZHENG, titulaire de 84 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Société HARMONY TRAVEL, représentée aux présentes par son président, Monsieur Xiongfeng TANG, titulaire de 150 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 500 actions sur les 500 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xiongfeng TANG, en sa qualité de Président de la société HARMONY TRAVEL, Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président et examiné les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30/06/2024, qui a constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Compte tenu de la décision de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital, les associés constatent qu'il n'y a pas lieu de nommer un ou plusieurs liquidateurs. Les associés prennent acte que la Société disposera d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social. A défaut, si le capital social est supérieur au seuil fixé par la réglementation, la Société devra réduire son capital pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil en disposant d'un nouveau délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui fixé pour le terme du premier délai de régularisation.

DEUXIEME RÉOLUTION

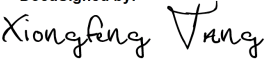
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

DocuSigned by:

879F4FA2F3F141E...